

SEANCE ORDINAIRE DU 05 FEVRIER 2016

Le CINQ FEVRIER DEUX MILLE SEIZE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy GUILMEAU, Maire.

Étaient présents : Michel ARNOUX, Sylvie BURLON, Patricia CALLET, Daniel CHARAMELET, Catherine CHARLOT, Christine FESTAZ, Guy GUILMEAU, Paul-Henri HAUMESSER, Max JOSSERAND, Michel MILLON, Christine MOULIN, Marie-Geneviève MOREAU, Marie-Thérèse REY-DORENNE, Bernard VIALON.

Était absent : René COTTAVE (procuration à Christine MOULIN)

Date de convocation : 29 JANVIER 2016

Ordre du jour : 1 - **Avancement de grade** : *Brigitte Longueville et Dominique Jacquier*

Secrétaire de séance : Michel ARNOUX

=====

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2015 est approuvé.

DELIBERATION 2016-001 : AVANCEMENTS DE GRADES

Le maire expose au conseil municipal que :

Mr Dominique Jacquier et Mme Brigitte Longueville peuvent prétendre à un avancement de grade par ancienneté.

Mr Dominique Jacquier, actuellement adjoint technique 2^{ème} classe peut avancer au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe ;

Mme Brigitte Longueville, actuellement adjoint technique de 1^{ère} classe peut avancer au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

La date d'effet de cette évolution de carrière est proposée au 1^{er} mars 2016.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur ces avancements.

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 27/11/2015 sur les propositions d'avancements de grade de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression de un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à temps complet (poste occupé

par Dominique Jacquier).

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe, à temps complet.
- la suppression de un emploi d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe, à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaire (poste occupé par Brigitte Longueville).
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE: d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.

DECIDE : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411

DIA :

Le Conseil municipal examine une DIA

- MARIANI (45 chemin de la Garenne – Haut St Cassien)

Et décide de renoncer à son droit de préemption sur cette propriété.

La séance est levée à 19 h 15

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.